



le pays Nespoulois

BULLETIN MUNICIPAL N°40 - MARS 2018

C'EST L'HEURE DU BUDGET

La colonne vertébrale du fonctionnement d'une commune repose sur la gestion des fonds dont elle dispose pour vivre et se développer. L'année 2018 ne se présente pas sous un jour favorable puisque la dotation de l'Etat baisse encore de 10 % par rapport à 2017. Il n'y aura pas néanmoins d'augmentation des taxes communales.

Pour construire le nouveau budget, la commune a dû s'appuyer sur un appel massif aux subventions de l'Europe, de l'État, du Département et de l'agglomération de Brive qui ont accepté de prêter leur concours « ensemble » pour faire aboutir les projets structurants portés par la commune, à une condition, c'est qu'il y ait une visibilité sur 3 ans de ces chantiers importants. Le plan triennal, accepté conjointement par ces quatre interlocuteurs, prévoit

d'achever l'aménagement du site de la Croix Blanche, de confier aux infirmières un cabinet accessible et moderne et enfin d'améliorer certaines infrastructures du stade. Chaque année jusqu'en 2020 verra la réalisation progressive de ce plan qui doit donner à la commune son visage du XXI^{ème} siècle.

D'autres projets importants sont à l'ordre du jour ; dans le cadre des célébrations du centenaire de la Victoire, l'école de Nespouls aidée par Nathalie Marcillac donnera le 25 mai un spectacle exceptionnel construit avec les enfants et les enseignants, et auquel participeront les parents et plus largement tous les nespoulois qui le voudront : une soirée à ne manquer sous aucun prétexte. Une manifestation que les fonds européens ont accepté de porter à hauteur de 80% du coût estimé de la prestation.

La nouvelle bibliothèque verra le jour dès cette année, elle doit permettre d'offrir, en lien avec la bibliothèque départementale, un lieu culturel attractif, en proposant plus de 1300 ouvrages (romans, documentaires, BD) et plus de 400 CD et DVD.

L'entretien des routes reste également une priorité ainsi que l'enfouissement des réseaux à Favars. Enfin l'installation de la fibre optique va nécessiter l'élagage des secteurs concernés : bordures de routes et chemins ou traversées de parcelles.

A la sortie d'un hiver qui aura marqué les mémoires, c'est donc un printemps chaud et actif qui s'invite à Nespouls.

Bon courage à toutes et à tous.

*François Patier,
Maire de Nespouls*



ÉDITO

CÉRÉMONIE DES VOEUX

Lors de la cérémonie des Vœux le 06 janvier dernier, Monsieur le Maire a accueilli les nespoulois et les élus des communes voisines, ainsi que les représentants des associations de la commune. Après une rétrospective des faits marquants à Nespouls en 2017, Monsieur le Maire a remercié les élus, les bénévoles des associations et le personnel communal pour leur implication et leur dévouement au service des nespoulois. Monsieur le Maire a ensuite évoqué les projets et chantiers de la commune pour 2018, la cérémonie s'est clôturée par le traditionnel verre de l'amitié qui a permis aux habitants de se rencontrer et d'échanger avec leurs élus.



PLAN VIGIPIRATE PRINTEMPS 2018

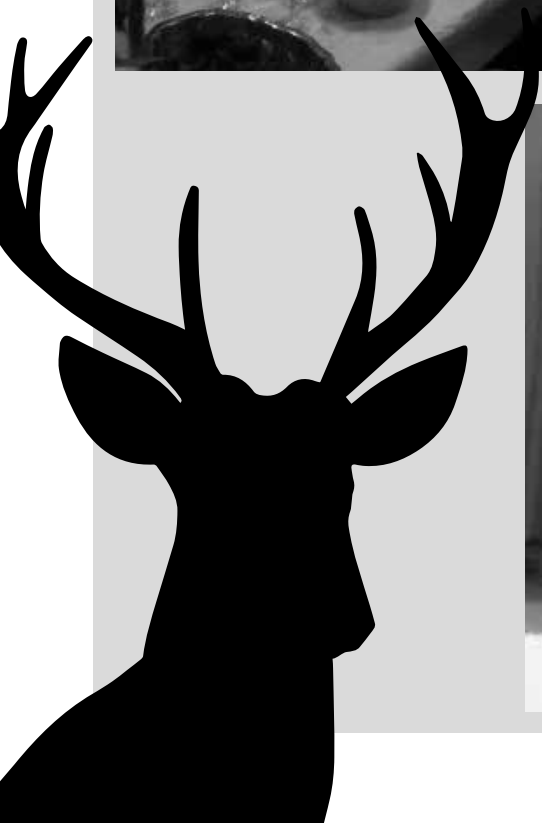
Les responsables d'associations organisant des manifestations accueillant du public sont invitées à consulter en mairie les nouvelles dispositions du Plan Vigipirate Printemps 2018 et en particulier la nouvelle fiche de prévention « Recommandations pour la sécurisation des lieux de rassemblement ouverts au public ».

Une fiche de prévention sur la sécurisation numérique est également disponible à l'attention des entreprises et associations.

REPAS DE CHASSE ANNUEL

C'est une animation incontournable de la vie nespouloise ; le repas annuel de la société de chasse de Nespouls avait lieu dimanche 11 mars à la salle polyvalente. Les chasseurs ont accueilli 70 convives pour un repas mitonné par le traiteur Francis et mettant à l'honneur le tableau de chasse de la saison.

Le doyen de l'assemblée, Gabriel Brousse a procédé au tirage au sort des heureux gagnants de la tombola dotée de nombreux lots.



VIGILANCE

Dans le cadre de la préparation du chantier de déploiement de la fibre optique sur notre commune, dans les semaines à venir, des techniciens de la société NGE INFRANET et EHTP SCOPELEC vont sillonner notre commune afin de repérer le réseau téléphonique. Ces personnes dûment mandatées se feront connaître en mairie et posséderont une carte professionnelle « PRO BTP » à l'effigie de leur société.

En aucun cas ces techniciens ne pénétreront dans les propriétés privées, dans les locaux ou habitations. Nous appelons les nespoulois à la vigilance vis-à-vis d'usurpateurs malhonnêtes qui pourraient se faire passer pour des personnes habilitées et en profiter pour entrer illégalement dans les propriétés, locaux ou habitations pour y commettre des vols. En cas de doute, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie et signaler toute visite douteuse sur votre propriété.

LE LOTO DES LIONCEAUX DE NESPOULS

La jeune Association des Parents d'Elèves des Lionceaux de Nespouls a organisé son premier loto le 25 novembre 2017 à la salle polyvalente. Ce fut une soirée conviviale ayant un franc succès. La soirée s'est déroulée sous les meilleurs hospices, les lots étaient variés il y avait 3 semaines de vacances à gagner, que ce soit à la mer ou à la montagne, mais aussi une TV, des soins de beauté... L'organisation s'est déroulée avec une quine enfants, chaque enfant a pu repartir avec un souvenir du loto, une quine corse, où il y avait une chèvre à gagner et qui a été remporté, et des quines plus classiques mais riches en émotion. Bref, la soirée a battu son plein avec la vente de crêpes, de gateaux confectionnées par les parents de l'association, et proposition de jus de pomme artisanal très apprécié.

L'Association veut remercier tous les participants à la soirée, les sponsors qui nous ont fourni des lots, les parents d'élèves qui se mobilisent en nous aidant régulièrement.

Mais l'APE ne s'arrête pas là et vous convie à son prochain événement qui aura lieu le SAMEDI 28 AVRIL 2018 à la salle polyvalente pour un repas convivial.

Nous vous attendons nombreux.





Samedi 28 Avril 2018



L'Association des parents d'élèves
des lionceaux de Nespouls organise

un

REPAS

Nous vous accueillerons à partir de 19h à la salle polyvalente de Nespouls

Repas vers 20h.

MENU

- Entrée (charcuterie / crudités)
- Paella
- Fromage
- Dessert
- Café

(Vin en vente à la bouteille)

Repas Adulte 18 €

Repas enfant (3 à 12 ans) 8€



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°32 DU 28 NOVEMBRE 2017

ABSENTS : J P Bertrand, proc. à F Pujole – J Dehon, proc. à F Patier – V Marque, proc. à D Freslon – F Rigot, proc. à C Picard – V Beril Saulle, proc. à A Gonzalez – A Duarte Rodriguez.

INVITÉ : M Blanc, directeur des 13 Arches – 7 Collines.

Monsieur le Maire présente Monsieur Blanc et lui donne la parole. M Blanc est le nouveau directeur de la structure 13 Arches- 7 Collines issue de la fusion des deux scènes conventionnées corréziennes. Il a pris ses fonctions en septembre 2017 ; ce projet de fusion absorption a été initié en 2015 avec l'appui de la région Nouvelle Aquitaine et du Département. Cette structure rayonnera sur les bassins de Brive et Tulle et bien au-delà puisque d'ores et déjà Terrasson et Montignac y adhèrent. L'Etat a acté la labellisation de la structure à l'échelle de « scène nationale » ; l'Etat sera donc membre de la gouvernance de la structure. M Blanc décline la politique culturelle préconisée par l'Etat, qui par ailleurs soutiendra financièrement l'établissement de manière très importante. M Blanc répond ensuite aux questions des élus : certains choix ont dû être faits parmi les projets culturels en cours sur les deux scènes, recentrés sur le « spectacle vivant ». Les règles d'adhésion des communes vont être modifiées. Aujourd'hui aucune réponse ne peut être donnée sur l'avenir de l'adhésion en cours des communes aux deux structures qui fusionnent.

La séance du conseil se poursuit, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter une délibération supplémentaire à l'ordre du jour pour des travaux de voirie, le conseil est d'accord à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil n°31 à l'unanimité.

M le Maire fait la synthèse de sa participation au congrès national des

Maires. A priori il n'y aura aucune perte de financement pour les communes par apport à la suppression progressive de la taxe d'habitation. La compensation se fera sur une économie des dépenses de l'Etat ; En 2020 82,5% des foyers français seront exonérés. Reste à savoir si le projet de loi sera retoqué par le Conseil Constitutionnel. Ensuite M le Maire fait le résumé du dernier bureau des maires de la CABB du 27 novembre : il y a été question de la contractualisation des projets à l'échelle communale avec le Département, à l'échelle des bassins de vie groupés avec la Région. Cette dernière n'a pas validé le regroupement des bassins de vie, qui reste à définir, donc il n'y a aucune visibilité sur le financement régional pour l'instant. Nespouls restera prudente et travaillera uniquement sur le niveau 1 à l'échelle communale car la visibilité du financement du Département est à l'horizon février 2018. M le Maire a fait le compte rendu rapide de la dernière commission communale de communication. La dernière commission budget a quant à elle défini les grandes orientations pour 2018 : 5 projets sur 3 ans sont candidats aux subventions du Département.

- la viabilisation et l'aménagement de la friche de la Croix Blanche

- le projet de Maison d'Accueil Maternelle Croix Blanche

- transfert des services administratifs ouverts au public et de la Poste sous la forme Maison d'Accueil au Public

- un local pour cabinet d'infirmière

- mise aux normes du vestiaire su stade.

LES DÉLIBÉRATIONS

N°1 pour le renouvellement du contrat de maintenance des outils informatiques pour un montant annuel de 570 euro HT approuvée à l'unanimité.

N°2 pour la procédure d'aliénation d'un chemin rural à Reyjades : l'enquête publique n'a amenée aucune remarque, avis favorable du commissaire. Approuvée à l'unanimité.

N°3 pour autorisation au 1^{er} adjoint de signer un acte administratif pour l'achat du mur de soutènement au centre du bourg à la famille Plas, approuvée à 13 voix, 1 abstention.

N°4 pour le renouvellement des contrats d'assurance de la commune avec Groupama, approuvée à l'unanimité.

N°5 pour la création d'une régie globale des recettes pour les activités culturelles organisées par la commune, approuvée à l'unanimité.

N°6 pour délibération modificatrice du budget pour le financement du remplacement de Mme Chosson au poste de cantinière durant son arrêt maladie, approuvée à l'unanimité.

N°7 et supplémentaire pour la réfection de la voirie communale au pont des Lissons, entreprise Devaux pour un montant total de 14 887,20 euro TTC, approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES.

C Picard fait le compte rendu de la dernière réunion et sur le schéma de randonnée de la CABB et présente les propositions d'itinéraires pour la commune. Ensuite elle fait un point sur l'avancement du projet de médiathèque municipale.

D Freslon explique aux élus le projet de mise en vente aux enchères du corbillard communal, avec proposition préalable de vente aux habitants de la commune.

M le Maire présente le processus de Transport à la Demande proposé par la CABB aux nespoulois.

M le Maire demande aux élus une vigilance bienveillante à l'égard des personnes fragiles isolées durant les jours les plus froids de l'hiver.

D Freslon est chargé de la remise en route du projet de Plan de Sauvegarde Communal.

F Pujole explique qu'un projet d'installation agricole est en cours dans le secteur de Favars et que les demandes d'urbanisme y affaissant sont traitées.

B Roche fait le compte rendu de la dernière réunion du SIRTOM, du déploiement du compteur Linky, et du rapport d'activités Enedis 2016 au niveau cantonal.

Fin de la séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°33 DU 23 JANVIER 2018

ABSENTS :

A Duarte Rodrigues, proc. à F Rigot – JP Bertrand, proc. à E Sautet

En préambule, M le Maire souligne l'absence de nombreux élus à la cérémonie des vœux de la commune.

Approbation du compte rendu du conseil municipal n°32 : approuvé à l'unanimité.
Tour de table des élus : plusieurs élus évoquent les difficultés de fonctionnement du nouveau site internet de la commune, Jacques Dehon s'en occupe. Concernant la géolocalisation des tombes des soldats de la Grande Guerre et du monument aux morts, les textes et photos sont en cours d'enregistrement. J et L Dehon ont visité la tombe du soldat A Serre à Vitry le François et font les recherches sur son histoire.

JP Wattebled évoque le départ à la retraite des deux médecins de Cressensac, qui sont les médecins référents de nombreux nespoulois. Actuellement ils n'ont aucun successeur en vue ; la municipalité de Cressensac organise une réunion publique pour faire le point sur cette question le 26 janvier prochain.

V Beril Saulle fait part des réclamations des riverains de Belveyre au sujet de l'état des routes communales, pendant les travaux d'enfouissement des réseaux, menés par l'entreprise Chavinier ; les usagers réclament un balayage régulier de la voirie par l'entreprise, E Sautet se charge de rencontrer l'entreprise pour résoudre ce problème.

Compte rendu des diverses réunions :

M le Maire fait le résumé de la réunion sur l'utilisation des fonds européens LEADER au cours de laquelle le projet de spectacle de l'école communale « Terre Sans Homme » a été reçu éligible aux fonds LEADER. M le Maire a ensuite évoqué le dernier conseil communautaire de l'AGGLO au cours duquel le nouveau maire de Varetz M

Goulmy a pris ses fonctions ; le nouveau règlement du fonds territorial de soutien a été voté, ce qui amené la commune de Nespouls à percevoir 13 000 euro à ce titre. Il a ensuite été question du Plan de Déplacement Urbain qui a été voté, en corrélation avec le Transport à la Demande, qui concerne notre commune. Lors de l'attribution des fonds de compensation, Nespouls touchera 234 855 euro au titre de 2017.

B Roche fait le résumé du dernier comité syndical de la Fédération d'Électrification. Ensuite lors du dernier comité syndical du SIRTOM il a été question de l'augmentation du volume total des déchets, résiduels, verre et tri ; la part incitative au tri a été augmentée lors du vote de la taxe d'enlèvement. Le SIRTOM fait face actuellement à une recrudescence de l'absentéisme qui coute 130 000 euro à la structure en frais de remplacement des agents absents.

La mairie a par ailleurs organisé une réunion concernant les projets structurants de la commune pour la période 2018-2020 à laquelle étaient conviés les représentants de la sous-préfecture, du département et d l'Agglo. Au cours de cette réunion les élus de Nespouls ont présenté les projets de maison d'accueil maternelle, aménagement du bourg, maison d'accueil au public, réfection des vestiaires du stade ; projets pour lesquels la commune a sollicité des subventions dans le cadre du « contrat de projet ».

Dans le cadre des délibérations, monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour initial au sujet du changement des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée et la suppression de la délibération n°4 pour erreur de libellé. Le conseil municipal accepte ces changements à l'unanimité.

LES DÉLIBÉRATIONS

N°1 pour le renouvellement du contrat Certimonis, logiciel qui permet de transmettre par internet les délibérations en préfecture, adoptée à l'unanimité.

N°2 pour le renouvellement du logiciel améthyste pour la gestion informatique du cimetière et des concessions, adoptée à l'unanimité.

N°3 pour l'entretien des cloches de

l'église, adoptée à l'unanimité.

N°5 pour la demande de subventions auprès des services de l'état pour les projets de maison d'accueil maternelle et le transfert du local des infirmières à côté du cabinet médical actuel, adoptée à l'unanimité.

N°6 pour le choix d'un fournisseur pour le mobilier de la future bibliothèque et la demande de subvention au Conseil Départemental, adoptée à l'unanimité après débat au sein du conseil et la demande de renseignements complémentaires auprès des fournisseurs consultés.

N°7 pour le choix de l'imprimeur du catalogue de l'exposition « Nespouls se souvient » ; cette délibération a suscité un débat au sein du conseil quant à sa présentation aux élus et au choix restreint à un seul imprimeur ; après correction de la rédaction de la délibération celle ci est adoptée à 12 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

N°8 pour la fixation du prix de souscription du catalogue ; certains élus ont débattu sur le mode de présentation de la délibération et de nombreux élus ont demandé que la rédaction du bulletin de souscription soit refaite ; le prix de la souscription a été fixé à 10 euro jusqu'au 28 février et le prix de l'ouvrage à 15 euro après la période de souscription. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

N°9 pour la création d'une commission communale élagage, adoptée à 13 voix pour et 2 abstentions.

N°10 a été ajournée par manque d'éléments.

Délibération supplémentaire pour revenir à la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée 2018-2019, après consultation de l'association le Rionet pour la garderie du mercredi après-midi, adoptée à 14 voix pour et 1 contre. Cette délibération sera soumise au prochain conseil d'école.

Questions diverses : chaque association de la commune sera invitée à signer une convention d'usage de la salle polyvalente avec la commune afin d'être en accord avec la réglementation actuelle.

Prochain conseil municipal prévu le 8 mars 2018.

DÉCÈS :

- **Michel RIVIÈRE** domicilié au Planchou décédé 08.03.2018
- **Annie, Victoria, Marie BENOÎT veuve CHARRIER** domiciliée à Belveyre décédé 24.12.2017
- **Eugénie PICHON veuve CHAUMEIL** domiciliée à Puy Rajals décédé 27.02.2018
- **Philippe BOUSSIER** domicilié à Favars décédé 8.03.2018

NAISSANCES :

- **Pablo Joaquim Thierry SALVADO GRILO** né le 6 janvier 2018 de Cédric SALVADO-GRILO et Amandine PRUDHOMME domiciliés à Erlissoux
- **BASTIEN DAMIEN BOIS** né le 8 février 2018 de Aurélien BOIS et Aurélie SEGUY domiciliés à La Chapelle

Bulletin municipal de la commune de Nespouls Directrice de publication : Cathy Picard • Mars 2018 – Tirage : 400 exemplaires • Photos : Martine Cognac, Cathy Picard • Mise en page : Sophie Hochart • La commune décline toute responsabilité concernant les articles des associations, ces derniers étant sous l'entière responsabilité de leurs signataires.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

- Lundi 9h à 12h30/ 14h à 17h
- Mardi 9h à 12h30
- Mercredi 9h à 12h
- Jeudi 9h à 12h30
- Vendredi 9h à 12h30/ 14h à 17h

PERMANENCES :

- LUNDI de 10h à 12h : **JP BERTRAND**, conseiller municipal.
- MARDI de 10h à 12h : **F. PUJOLE**, adjoint au Maire.
- MERCREDI de 10h à 12h : **B. ROCHE**, adjoint au Maire.
- JEUDI de 10h à 12h : **JP WATTTEBLED**, conseiller municipal.
- VENDREDI de 10h à 12h : **E. SAUTET**, adjoint au Maire.
- SAMEDI de 10h à 12h : **Monsieur le Maire**.

En dehors de ces horaires, les élus municipaux peuvent vous recevoir sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de mairie.

TÉL. MAIRIE : 05 55 85 82 22

Courriel : commune.nespouls@wanadoo.fr
www.nespouls.fr

TARIFS SALLE POLYVALENTE

	Habitants de la commune		Associations et habitants hors commune	
	24 heures	48 heures	24 heures	48 heures
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	275 euros	415 euros	440 euros	680 euros
Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	195 euros	290 euros	360 euros	565 euros
Gratuit pour les associations de la commune				
Participation chauffage du 1 ^{er} novembre au 31 mars pour les associations de la commune	La journée : 30 euros La demi-journée (inférieur ou égal à 4 heures) : 10 euros (au-delà de la 3 ^{ème} utilisation sur cette période)			
Caution	500 euros			

Le prix de la location inclus le ménage de la salle.

Pour les associations de la commune, toute annulation sera formulée par écrit et, en tout état de cause, moins d'un mois avant la date de location sinon l'association devra s'acquitter de la somme de 215 euros (montant de la location pour 24 heures).

Pour les autres locataires, toute annulation de location de la salle polyvalente devra intervenir par écrit, au minimum deux mois avant la date réservée, sinon ils devront s'acquitter du prix de la location.

Les contrats de location signés avant le 10 octobre 2017 conserveront les anciens tarifs.